

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU
15 DÉCEMBRE 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 13 titulaires
9 suppléants

Délibération n°313 du Comité syndical

La contribution des membres pour l'année 2018 sera de 334 155 € soit :

- 267 324 € pour l'Eurométropole (80%)
- 66 831 € pour les communautés de communes (20%)

EPCI	PARTICIPATIONS 2018
Eurométropole de Strasbourg	267 324 €
CDC du Canton d'Erstein	36 011 €
CDC du Pays de la Zorn	12 042 €
CDC du Kochersberg	18 778 €

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2018 sont les suivants :

	Pour mémoire BP 2017	BP 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Coût du personnel	200 000 €	180 000 €
Gestion courante et autres charges	63 558 €	102 405 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	150 000 €	75 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
Dotation aux amortissements	27 000 €	24 550 €
TOTAL	441 558 €	382 955 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	23 900 €	23 350 €
Matériel et mobilier	5 000 €	3 500 €
TOTAL	28 900 €	26 850 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres (Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)	401 558 €	334 155 €

Etat (dans le cadre de TEPCV) Région Alsace	40 000 €	48 800 €
TOTAL	441 558 €	382 955 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	27 000 €	24 550 €
FCTVA	1 900 €	2 300 €
TOTAL	28 900 €	26 850 €

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

D'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2018 présenté :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
11	Charges à caractère général	102 405 €
12	Charges de personnel	180 000 €
65	Autres charges de gestion courante	75 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	24 550 €
TOTAL		382 955 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
74	Dotations et participations	382 955 €
TOTAL		382 955 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	23 350 €
21	Immobilisations corporelles	3 500 €
TOTAL		26 850 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 300 €
28	Amortissements des immobilisations	24 550 €
TOTAL		26 850 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **21 DEC. 2017**

La publication le
Strasbourg, le

21 DEC. 2017

Le Président

Robert FERRMIER
**PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN**

27 DEC. 2017

Bureau du Contrôle de Légalité